

**A.H.Y.D.A.**

1, rue Kennedy  
68000 COLMAR

**AHYDA antenne administrative**

6, rue du Général Ganeval  
67000 STRASBOURG

Tél. secrétariat 06.62.29.60.21 - 03.88.23.61.69

www.ahyda.net

 [yoga@ahyda.net](mailto:yoga@ahyda.net)

Siret n° 41449534100037

**Marie-Christine MARTIN**

www.psychosynergie.com  
sophro@psychosynergie.com

Professeur diplômé

École Internationale du Yoga Traditionnel PARIS

Fédération Française de Hatha Yoga PARIS

École des Hautes Études de Sophrologie  
et Bio-Analyse PARIS

Institut de Yoga Thérapie PARIS

membre de la Fédération Internationale de Relaxologie

## Fiche d'inscription - Strasbourg

**A envoyer impérativement par courrier à l'antenne administrative  
en tenant compte des délais d'acheminement**

**L'association vous propose sur réservation un cours découverte unique et gratuit, si vous n'avez pas remis  
votre dossier d'inscription, il sera demandé 15€ pour la deuxième séance (déduit à l'inscription)**

*Votre place n'est réservée qu'avec un dossier complet et dans la limite des places disponibles :*

- fiche d'inscription
- certificat médical d'aptitude
- cotisation à AHYDA (consultez la plaquette)
- adhésion à la FFHY avec ou sans la revue « Yoga et Vie » (consulter le site pour plus de détail)

**Tout dossier incomplet entraîne le refus de l'élève pour raison d'assurance. Article 6 des statuts : " La cotisation est réglée  
pour l'année et ne pourra donner lieu à remboursement. "**

Les statuts de l'association AHYDA ainsi que son règlement intérieur sont consultables sur notre site web, pour les nouveaux inscrits  
un exemplaire de chaque est remis sur demande.

-----  
NOM PRÉNOMS :  
DATE ET LIEU DE NAISSANCE :  
ADRESSE :  
PROFESSION :  
ADRESSE ÉLECTRONIQUE EMAIL :  
TÉLÉPHONE fixe et ou portable : professionnel :

- 18h00 à 19h30 – Salle de danse BON PASTEUR **312€** (tarif normal) - **234€** (tarif réduit -25% pour la  
 20h15 à 21h45 – Centre « La Rencontre » 2ème personne du couple) - **195€** (tarif étudiant)

- cotisation annuelle : 1 chèque AHYDA encaissé début octobre (forfait)  
 **ou** forfait fractionné : remis à l'inscription 3 chèques AHYDA encaissés en octobre, janvier, avril  
 adhésion obligatoire : 1 chèque FFHY 29€ (sans la revue)  
 **ou** avec la revue : 1 chèque FFHY 24€ (adhésion obligatoire) +1 chèque CRCFI de 45€ (revue)

L'association AHYDA à l'obligation légale de vous proposer une assurance corporelle supplémentaire et non obligatoire, un exemplaire appelé Licence-Bénévole est disponible en libre téléchargement sur le site de l'association ou un exemplaire papier vous sera remis sur demande.

j'ai pris connaissance

**Fait à**

**le**

(Signature)